

DELIBERATION
CC_2021_116

OBJET :

COMMISSION n°6

Tourisme

***Signature d'une
convention
opérationnelle avec
l'ONF et la CCCO***

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48

L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 30 mars, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Gilda GRIVON, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Vincent LAVALLEZ, procuration à Thierry DEPOORTERE
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Carine JOURDAIN, procuration à Gilda GRIVON
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART
Valérie NEIRYNCK, procuration à Bruno RUSINEK
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Luc MONNET
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bernard CHOCRAUX
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Sylvain CLEMENT
Michel MAILLARD, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

Absent excusé :

Arnaud HOTTIN, Régis BUE, Isabelle LEMOINE

Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

COMMISSION N°6

Tourisme

Signature d'une deuxième convention opérationnelle avec l'Office national des forêts (ONF) et la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent relative à la revalorisation des équipements d'accueil en forêt domaniale de Marchiennes

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault a décidé de s'associer à l'Office National des Forêts (ONF) et à la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) afin de valoriser les équipements d'accueil du public en forêt domaniale de Marchiennes.

Que l'ONF conservera la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation et sollicitera auprès du Département, de la CCCO et de la CCPC des subventions.

Considérant que ce projet répond aux volontés partagées de l'ONF, de Cœur d'Ostrevent et de la Pévèle Carembault de valoriser des espaces de nature de qualité et de proposer aux populations locales des forêts durables, diversifiées et accueillantes,

Considérant que la deuxième phase du projet de revalorisation des équipements d'accueil consiste à réaliser différents travaux d'aménagement sur l'année 2021 :

- Valorisation du carrefour de la Croix ou Pile
- Sécurisation des traversées de routes ouvertes à la circulation
- Remplacement de mobilier bois et rénovation de mobilier architectural
- Réfection des parkings de Beuvry, de Tilloy et d'Elpret
- Création d'une œuvre Land'Art

Que le coût des travaux est estimé à 35 000 euros.

Que la Pévèle Carembault sera sollicitée à hauteur de 15 000 euros maximum et ne saura excéder 43 % du coût définitif des travaux.

Vu le projet de convention,

Oui l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)

- *D'autoriser son Président à signer la deuxième convention opérationnelle avec l'ONF et la CCCO ayant notamment pour objet la revalorisation des équipements d'accueil en forêt domaniale de Marchiennes ainsi que tout document afférant à ce dossier,*
- *De participer à ces travaux en versant une subvention de 15 000 € maximum à l'ONF.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

